

# POUR CONTACTER VOTRE ÉQUIPE SOCIALE AG2R LA MONDIALE

## RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

### Les départements concernés

- Aisne (02)
- Oise (60)
- Somme (80)
- Nord (59)
- Pas-de-Calais (62)

Tél. 03 20 74 72 21 ou 72 24  
[actionsociale.lille@ag2rlamondiale.fr](mailto:actionsociale.lille@ag2rlamondiale.fr)



AG2R LA MONDIALE



Engagement social

**TROPHÉES  
RÉGIONAUX  
DE L'INNOVATION  
SOCIALE - 2018**

Région Hauts-de-France  
Règlement intérieur

## ARTICLE 1 - OBJET

Les Trophées Régionaux de l'Innovation Sociale AG2R LA MONDIALE Hauts-de-France sont organisés dans le cadre de l'action sociale AG2R Retraite Arrco et Agirc, institution de retraite complémentaire d'AG2R LA MONDIALE.

Ils ont pour but de récompenser les actions concrètes et innovantes des associations à but non lucratif loi 1901 ou organismes privés bénéficiant d'un statut juridique à but non lucratif et faisant appel à des bénévoles, œuvrant dans le domaine de l'action sociale et sociétale en faveur du mieux-être des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou en difficulté sociale.

Les domaines concernés sont les suivants :

- relations intergénérationnelles ;
- maintien du lien social,
- lutte contre l'isolement,
- maintien à domicile et services de proximité,
- soutien des aidants,
- nouvelles technologies,
- insertion professionnelle pour les personnes en situation de handicap,
- insertion sociale pour les personnes fragilisées.

Les Trophées Régionaux de l'Innovation Sociale ont trois objectifs :

- encourager des initiatives pour le mieux-être des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou en difficulté sociale,
- promouvoir les initiatives des associations de la région,
- récompenser les meilleures actions.

**Les actions présentées doivent être en cours ou déjà réalisées.**

## ARTICLE 2 - CANDIDATS

Peuvent concourir dans le cadre des Trophées Régionaux de l'Innovation Sociale AG2R LA MONDIALE Hauts-de-France 2018, toutes les associations à but non lucratif loi 1901 ou organismes privés bénéficiant d'un statut juridique à but non lucratif faisant appel à des bénévoles, domiciliés dans les départements suivants :

- Aisne (02)
- Oise (60)
- Somme (80)
- Nord (59)
- Pas-de-Calais (62)

Les associations lauréates des années précédentes ou lauréates des Prix de la Fondation AG2R LA MONDIALE ne peuvent pas participer au concours lors des deux années suivant leur nomination et ne peuvent pas candidater à nouveau pour la même action.

## ARTICLE 3 - APPEL À CANDIDATURES

AG2R LA MONDIALE Hauts-de-France procédera à l'appel à candidatures par voie d'annonces dans la presse, des campagnes d'affichage, des courriers spécifiques et autres moyens permettant de contacter les associations et organismes intéressés.

Un dossier de candidature sera adressé à chaque structure qui en fera la demande auprès de :

**AG2R LA MONDIALE Hauts-de-France**  
Trophées Régionaux de l'Innovation Sociale  
Bâtiment A - 3<sup>e</sup> étage  
32 avenue Émile Zola  
Mons-en-Barœul  
59896 Lille Cedex 9  
ou  
actionsociale.lille@ag2rlamondiale.fr

Les associations à but non lucratif loi 1901 ou organismes privés bénéficiant d'un statut juridique à but non lucratif intéressées seront informés :

- de l'objet des Trophées Régionaux de l'Innovation Sociale Hauts-de-France,
- des conditions de participation applicables,
- de la composition du jury,
- des critères d'examen des dossiers,
- du montant total de la dotation 2018.

## ARTICLE 4 - DATE LIMITE DE DÉPÔT DE DOSSIERS

Les dossiers de candidature, complétés, signés et accompagnés des justificatifs nécessaires, doivent être déposés **au plus tard le 30 juin 2018** auprès de :

**AG2R LA MONDIALE Hauts-de-France**  
Trophées Régionaux de l'Innovation Sociale  
Bâtiment A - 3<sup>e</sup> étage  
32 avenue Émile Zola  
Mons-en-Barœul  
59896 Lille Cedex 9  
ou  
actionsociale.lille@ag2rlamondiale.fr

**Un dossier incomplet ne pourra pas être étudié par le jury.**

Par le dépôt de son dossier de candidature, chaque association à but non lucratif loi 1901 ou organismes privés bénéficiant d'un statut juridique à but non lucratif concerné(e) accepte le règlement intérieur des Trophées Régionaux de l'Innovation Sociale AG2R LA MONDIALE Hauts-de-France 2018.

## ARTICLE 5 - JURY

Le jury des Trophées Régionaux de l'Innovation Sociale AG2R LA MONDIALE Hauts-de-France 2018 sera composé de membres du Comité Social Territorial Retraite AG2R LA MONDIALE

Hauts-de-France et de personnalités qualifiées du secteur de l'économie sociale et de la santé, extérieures à AG2R LA MONDIALE.

Le jury sera présidé par le Président du Comité Social Territorial Retraite AG2R LA MONDIALE Hauts-de-France dont la voix est prépondérante.

Le jury se réunira en septembre 2018 pour retenir les éventuels lauréats, conformément au présent règlement.

## ARTICLE 6 - EXAMEN DES DOSSIERS

Chaque dossier de candidature est examiné et noté selon plusieurs critères :

- le caractère innovant,
- le caractère intergénérationnel,
- l'implication des bénévoles,
- le thème de l'action menée,
- une note personnelle du jury.

Une attention particulière sera portée aux actions sur les aspects suivants :

- innovation,
- appel à bénévoles,
- mise en avant des relations intergénérationnelles,
- maintien à domicile,
- maintien du lien social.

## ARTICLE 7 - PRIX 2018

Le montant total des prix 2018 est de 30 000 €.

Les prix peuvent être attribués, selon la décision du jury, à un ou plusieurs candidats remplissant toutes les conditions prévues au présent règlement, dans la limite des dossiers retenus par les membres du jury.

## ARTICLE 8 - REMISE DES PRIX

Les candidats primés seront informés par courrier qu'ils sont lauréats. Une remise officielle des prix 2018 sera organisée par AG2R LA MONDIALE Hauts-de-France avant la fin de l'année 2018. Les associations à but non lucratif loi 1901 ou organismes privés bénéficiant d'un statut juridique à but non lucratif primés autorisent AG2R LA MONDIALE Hauts-de-France à communiquer sur leur participation aux Trophées et les prix gagnés.

## ARTICLE 9 - DÉPÔT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement complet est déposé chez :  
**SCP REGULA**  
Huissiers de justice associés  
16 rue de l'Hôpital Militaire  
59044 Lille Cedex 1

## ARTICLE 10 - DEMANDE DU RÈGLEMENT

Le règlement des opérations des Trophées Régionaux de l'Innovation Sociale AG2R LA MONDIALE Hauts-de-France 2018 est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande auprès de :

**AG2R LA MONDIALE Hauts-de-France**  
Trophées Régionaux de l'Innovation Sociale  
Bâtiment A - 3<sup>e</sup> étage  
32 avenue Émile Zola  
Mons-en-Barœul  
59896 Lille Cedex 9  
ou  
actionsociale.lille@ag2rlamondiale.fr

Fait à Lille, le 26 mars 2018

Pour le Président du Comité Social Territorial Retraite AG2R LA MONDIALE



Véronique PONCIN  
Directeur régional